

Les pigeons à Liège

Les pigeons que nous rencontrons dans nos villes sont des descendants du pigeon biset (*Columba livia*). A l'état naturel, les pigeons biset se nourrissent de différents types de graines et se cantonnent dans les rochers escarpés pourvus d'anfractuosités, ils nichent et se reposent le plus haut possible dans les crevasses où règne une semi - obscurité. Les pigeons des villes colonisent des sites analogues avec une prédilection pour les corniches, les décorations, les recoins des tours, les édifices élevés, les vieux bâtiments riches en cavités.

Le taux de fécondité est très élevé chez ces oiseaux (ils tentent 3 à 6 pontes par an, donnant chacune 2 jeunes en moyenne, mais de nombreuses pontes échouent). En outre, l'environnement urbain est un milieu très favorable à la reproduction des pigeons. En effet, la nourriture est distribuée de façon généreuse par une partie de la population bien que le règlement communal l'interdise, la température y est très supportable (parfois même en hiver) et la lumière artificielle des agglomérations provoque un développement précoce des organes reproducteurs (gonades) et peut expliquer le nombre élevé de pontes. Enfin, dans le centre de nos villes, le peu de prédateurs naturels [comme l'autour des palombes, le faucon pèlerin, les chats harets et domestiques (qui ne s'attaquent que de façon marginale aux individus affaiblis) et les rats noirs, surmulots et fouines (qui s'attaquent aux nids pour les oeufs et les jeunes)], engendre également une diminution de la mortalité chez le pigeon. Ces différentes composantes ne jouent donc pas leur rôle de régulateur du taux de reproduction.

A noter qu'aucune estimation du nombre de pigeons n'a été effectuée à l'heure actuelle. Par contre, il est probable que les populations ne sont pas excessives par rapport aux capacités d'accueil de la Ville, même si les nuisances que les concentrations de pigeons occasionnent sont bien réelles.

Différentes méthodes pour combattre les nuisances dues aux pigeons ont déjà été envisagées par les services publics, mais elles se révèlent souvent astreignantes, très onéreuses et peu concluantes.

• **Nuisances**

1) Dégradations matérielles

Les principaux reproches adressés aux pigeons "urbains" découlent de leur sociabilité. Se regroupant pour dormir sur les habitations, monuments, églises et autres bâtiments, les oiseaux produisent d'énormes accumulations de fientes. Ces excréments, riches en acide urique, salissent et rongent la pierre, corrodent le zinc des toitures, des corniches, des tuyauteries,...

En outre, ces oiseaux, se cachant pour mourir, peuvent bloquer les cheminées, les conduites d'aération, les gouttières,...

On déplore aussi la dégradation des parcs et en particulier des parterres.

Enfin, il n'est jamais agréable de voir ses vêtements ou sa voiture souillés par des fientes.

2) Risques sanitaires

Dans nos villes, milieu très favorable à la vie des pigeons, les individus malades peuvent subsister plus longtemps que dans la nature. Par ailleurs, l'instinct grégaire de cette espèce

engendre une promiscuité propice à la transmission et donc à la propagation de divers parasites et maladies entre pigeons mais aussi des pigeons à l'homme. C'est notamment le cas pour les éleveurs d'oiseaux.

Le risque d'attraper des maladies transmises par les pigeons pour de simples passants en ville est faible.

- **Solutions**

- 1) Eloignement

- Ultrasons

Un dispositif émetteur envoie des ultrasons destinés à effrayer l'oiseau. Ces systèmes ne donnent pas encore satisfaction : les pigeons devraient se trouver près de la source et cette dernière devrait émettre des hautes fréquences pour arriver à une modification comportementale des pigeons, ce qui n'a pas encore été réalisé jusqu'à présent.

- Méthodes visuelles

Il s'agit d'installer aux endroits où les pigeons ont l'habitude de se poser des objets mobiles colorés, des oiseaux de proie artificiels, des guirlandes, etc. destinés également à effrayer l'oiseau. Outre l'aspect souvent peu esthétique de ces dispositifs, un phénomène d'accoutumance s'installe rapidement parmi les pigeons.

- Système de pyramides

Conçu sous la forme de trois pyramides de 8 cm de hauteur, en plastique transparent, traité anti U.V. et non toxique. Fixées sur un socle de base, les pyramides doivent créer de par leur transparence et leur forme, un effet de prisme qui effraie les pigeons. Au fil du temps, les événements de désembuage des prismes laissent pénétrer la poussière, noircissant les cônes ce qui diminue sensiblement leur efficacité.

- Produits répulsifs

Il s'agit d'une pâte thermoplastique, répulsive mais non toxique, appliquée sur les rebords horizontaux ou d'inclinaison légère des édifices. En déséquilibre sur ces cordons souples, les pigeons ne se sentent pas en sécurité et quittent les lieux pour rechercher une autre aire de repos. Outre son coût important, cette pâte, incolore au départ, noircit et devient inopérante au fil des ans.

Ces techniques d'éloignement et de répulsion ne résolvent en aucun cas le problème d'une éventuelle surpopulation des pigeons dans une ville, elle ne font que le déplacer ailleurs.

- 2) Capture

Bien que très critiquée par certaines personnes et associations, la capture à l'aide de filets lancés mécaniquement sur les groupes de pigeons attirés par distribution de nourriture ou à l'aide de cages - trappes, est une technique couramment pratiquée dans les villes. Elle ne peut être réalisée que dans les lieux publics par les services communaux ou des firmes spécialisées. Effectuée de manière consciencieuse, elle permet de sélectionner les pigeons capturés, de remettre à leur propriétaire les pigeons bagués et d'euthanasier les autres pigeons par gazage avant de les incinérer.

La capture au filet ne peut s'effectuer que dans les endroits où les pigeons ont l'habitude de se regrouper d'eux-mêmes sur le sol et dans un espace assez vaste pour permettre le déploiement du filet.

Idéalement, lors de la capture, un vétérinaire sélectionne les individus malades qui seront supprimés et relâche les individus sains. Cette méthode assainit donc la population mais ne limite pas, bien au contraire, sa capacité de reproduction. En effet, comme le nombre de pigeons diminue mais que la quantité de nourriture à leur disposition reste la même, les pigeons auront tendance à se reproduire davantage et à retrouver, voire dépasser, l'effectif de pigeons existant avant les captures.

En général, les scientifiques s'accordent à dire que tuer les pigeons n'apporte pas de solution durable, excepté si la proportion éliminée est très élevée.

A titre d'exemple, en 1996, la Ville de Liège a consacré plusieurs centaines de milliers de francs à la capture - réalisée par une firme spécialisée - de 1 300 pigeons; l'effet ne s'est que très peu (ou pas) fait sentir.

3) Protection des bâtiments

- Fils en acier inoxydable

Ces fils sont posés sur les faîtes des toits, les rebords des corniches, les appuis de fenêtre,...et empêchent les pigeons de se poser. Ce système efficace, peu visible est probablement le plus économique.

- Fils électrisés

Ce procédé, appliqué notamment au Musée du Louvres de Paris, est constitué de conducteurs en acier inoxydable. La méthode consiste à faire courir, sur l'ensemble des surfaces de tout type de configuration architecturale accessibles à l'animal, un ou plusieurs fils qui recevront un courant électrique inoffensif mais qui provoquera chez le pigeon un comportement d'évitement.

Cette technique semble efficace, peu visible, mais relativement coûteuse lorsqu'on souhaite un système fiable et demandant peu d'entretien.

- Système de herses

Il existe différents systèmes de "pics" en plastique ou en acier inoxydable disposés sur une semelle plastique traité anti U.V. ou métallique. Vissés ou collés, ces systèmes s'appliquent sur toutes les surfaces à protéger tels que les frontons, corniches, rebords de fenêtres, monuments, enseignes et stores, etc.... Au même titre que les fils en acier, ce système assure une protection efficace, discrète et durable.

- Filets

Dans le cas de la présence de pigeons dans des petites cours intérieures ou de tabliers de ponts, un filet de Nylon à mailles de 5 centimètres coiffant complètement le sommet de la cour par exemple en interdit l'accès aux pigeons. En veillant à ce que le système de fixation soit résistant au vent et en ne laissant aucune ouverture sur les côtés, il semble efficace.

- Grillage

C'est une technique simple, applicable aux vieux immeubles riches en lucarnes et recoins propices à la nidification. Elle permet de limiter cette dernière en protégeant combles, greniers, faux plafonds, bouches et gaines d'aération... Le grillage métallique, solidement fixé, résistant aux intempéries, est apposé le plus près possible de toutes les issues accessibles aux pigeons.

Il ne faut toutefois pas grillager n'importe où car la pose de ces grillages ou l'obturation des ouvertures par d'autres matériaux de construction empêchent l'accès de ces sites à de nombreuses espèces sauvages dont les populations sont en déclin en Belgique, comme ailleurs en Europe.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'Année Européenne pour la Conservation de la Nature (1995), l'**opération "combles et clochers"** s'est mis en place, liant la Région Wallonne et les 262 communes (dont Liège).

Ce projet a pour objet de favoriser l'aménagement des combles et des clochers des bâtiments publics du culte en sites d'accueil pour les espèces sauvages protégées (plus de 30 parmi lesquelles on retrouve la chouette effraie, le faucon crécerelle, les chauve-souris, le choucas des tours, divers passereaux,...) qui trouvent, dans ces endroits, les conditions idéales pour nidifier.

Plusieurs expériences ont permis de mettre en évidence d'autres techniques d'aménagement qui respectent les espèces menacées et protègent ainsi la biodiversité. En ce qui concerne les bâtiments publics, ces aménagements sont pris en charge en partie par la Région Wallonne. Ils consistent en des ouvertures conçues de telle façon que les pigeons sont incapables d'y pénétrer.

A Liège, fin 1997, l'aménagement des églises suivantes a été réalisé : l'église

Saint - Pierre à Chênée, l'église Saints - Victor et Léonard au Thier - à - Liège et l'église Notre Dame du Mont Carmel à Wandre.

4) Graines contraceptives

- Graines anticonceptionnelles

Ces graines dont le principe actif est la progestérone rendent impossible la fécondation et donc la ponte, mais la distribution de ces graines est une contrainte importante qui nuit considérablement à l'efficacité du produit. En effet, pour rester stérile, le pigeon doit absorber 30 grammes de graines 365 jours par an, ce qui constitue une difficulté majeure et représente un coût élevé.

- Graines chimio stérilisantes

Ces graines dont le principe actif est l'azacholestérol bloque la formation du vitellus et entraîne donc la ponte d'oeufs "clairs". L'ovulation est bloquée chez la femelle durant une période de 3 à 4 mois. Cette technique présente les avantages d'être moins onéreuse et moins contraignante que la précédente, une ingestion de 30 grammes, durant 10 jours, 2 fois par an, étant suffisante pour réduire la population.

A noter qu'une forte dose d'ornitrol cause des troubles du comportement entraînant une augmentation importante du nombre de pigeons écrasés. Mais à faible dose, son efficacité contraceptive ne serait plus assurée.

De grands espoirs ont été fondés sur les graines anticonceptionnelles ou chimiostérilisantes, mais ces graines sont considérées comme des médicaments et ne sont pas encore agréées par le Ministère de la Santé Publique. Il est donc interdit d'en importer et d'en distribuer sur la voie publique.

En outre, si la distribution est efficace, bien que contraignante, en milieu fermé où les pigeons ingèrent ces graines de façon continue et en grande quantité, l'effet escompté n'est pas atteint lorsque l'on considère l'ensemble de la population de pigeons dans une ville. L'expérience à Genève montre que malgré un effort de distribution élevé et onéreux, une part importante de la population n'est pas touchée (c'est - à - dire qu'elle ne se nourrit pas de graines traitées- les sources alimentaires sont impossibles à contrôler) et compense, par sa reproduction, l'effet stérilisant sur les autres pigeons.

Par ailleurs, le grain de maïs traité n'est pas sélectif. Même si la taille du grain en interdit l'absorption par de petits passereaux (moineaux, pinsons, etc.), d'autres colombidés tels que la tourterelle turque ou le pigeon ramier peuvent facilement en ingérer. De même pour les pigeons de concours faisant des colombophiles des adversaires de l'épandage de ce type de grains.

Quant aux graines empoisonnées, leur usage est interdit et elles ne résolvent aucun problème sans compter que, non sélectives, d'autres animaux peuvent les ingérer.

- Pigeonniers

L'installation de pigeonniers est proposée pour déplacer les lieux de nidification des pigeons, actuellement concentrés sur les édifices urbains, vers les espaces verts. La création de pigeonniers urbains permet d'établir une interaction harmonieuse entre les citadins intéressés et les colombidés.

Il s'agit alors d'une population dont les nuisances sont maîtrisées, dont les effectifs sont en bonne santé et dont la distribution de nourriture est surveillée. En effet, le rassemblement des pigeons dans ces sites de reproduction permet un contrôle vétérinaire plus aisé, une sélection des individus à éliminer et une diminution des naissances en supprimant les oeufs, soit en les remplaçant par des oeufs en pierre, soit en les recouvrant de cire pour ne pas qu'ils éclosent.

Au début des années 80, deux pigeonniers de ce type ont été construits, l'un au Jardin botanique et l'autre rue Nysten, mais ils ont dû être fermés en raison du vandalisme. De plus, pour être efficace, la mise en place de pigeonniers doit être accompagnée de grandes campagnes d'interdiction de nourrissage et le personnel d'entretien doit être motivé et spécialement formé.

- Arrêter de nourrir les pigeons

Pour traiter le problème à la base et de façon durable, il faut que les "nourrisseurs" prennent conscience qu'ils sont en grande partie responsables de l'augmentation de la population des pigeons en ville.

De nombreux citoyens ignorent encore que **le règlement communal interdit le nourrissage.**

Règlement de police relatif à la propreté sur la voie publique et aux petites incivilités urbaines qui y portent atteinte (Conseil communal du 29 juin 2009)

Article 35 : Interdiction de nourrir les animaux sur la voie publique

Il est interdit de nourrir les animaux sur la voie publique.

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble, lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer notamment insectes, rongeurs et pigeons sans maître. Cette interdiction vaut également lorsque la présence de ces animaux est susceptible de causer un risque au patrimoine et au bâti existant, notamment en raison de leur intérêt culturel et historique.

Les contrevenants à ce règlement sont susceptibles de se voir appliquer une amende administrative d'un montant de 125,00 euros. Celle-ci peut être portée à un montant maximum de 250,00 euros en cas de récidive.

- **Conclusion**

Rappelons que l'objectif n'est pas d'éradiquer l'espèce mais de limiter les nuisances. Pour y arriver, aucun moyen ne se révèle être la panacée et les solutions "radicales" (captures et distribution de graines contraceptives) semblent n'être que peu efficaces à grande échelle. Il semble actuellement évident que pour limiter de façon durable une population de pigeons, il faille agir sur le principal facteur limitant, c'est-à-dire la nourriture. Parallèlement, il est indispensable de restreindre au maximum les possibilités de logement et de nidification de ces oiseaux.